



Casier judiciaire vierge ??

Par **caneton**, le **28/04/2011** à **15:54**

Bonjour, il y a 3 ans j'ai été interpellée par la police, mise en garde à vue, suite à une affaire de consommation et de session (c'est ce qui était marqué sur ma fiche lors de mon passage devant le juge) de cocaïne. ayant collaboré avec les services de police, je n'ai pas été accusée de vente, mais d'achat, consommation et donc session. a la suite de mon passage devant le juge j'ai dû me rendre dans un centre de prévention et d'aide aux toxicomanes, j'ai rencontré la directrice de ce centre, qui m'a ensuite demandé d'assister à un stage de prévention et d'information, n'ayant pas pu y assister à la date prévue, je l'ai recontacté pour une autre date, c'est là qu'elle m'a dit que tout était réglé, je n'avais pas besoin d'assister à un stage, mon dossier était classé. cela signifie-t-il que mon casier est vierge ?? je me présente à un poste où l'on exige un casier vierge, comment savoir ??

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **20:07**

Demandez copie de votre B3, vous verrez bien